

Toulouse, le 17 février 2021

**Décision prise par le Président
du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne**

Décision n° 20210217-141

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SMEA₃₁ et notamment l'article 13.2;

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants relatif aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

Vu la délibération du Conseil syndical du SMEA₃₁ portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 28 septembre 2020 et notamment la délégation n°A3-17 ;

Considérant que les compétences assainissement collectif eaux usées ont été transférées par la commune de Mauran à RESEAU₃₁ ;

Considérant la convention du 07 avril 2015 conclue entre RESEAU₃₁ et la commune de Mauran afin d'établir un schéma directeur des eaux usées et de zonage d'assainissement ;

Considérant la procédure d'enquête publique spécifique du zonage d'assainissement des eaux usées menée par RESEAU₃₁ ;

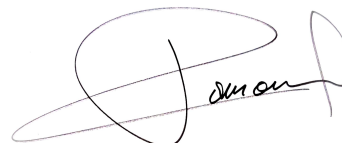
Considérant l'avis favorable du 12/01/2021 de la commune de Mauran relatif au projet de zonage de l'assainissement eaux usées ;

Considérant la dispense d'évaluation environnementale de la DREAL du 16 février 2021, relative au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Mauran ;

décide

Article 1 : de valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Mauran ;

Article 2 : de soumettre ce projet de zonage d'assainissement eaux usées à enquête publique.



Rémi RAMOND

Vice-Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Annexe : zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Mauran

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

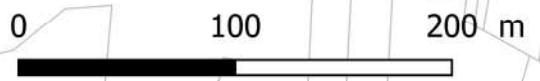
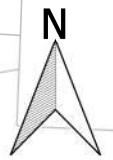
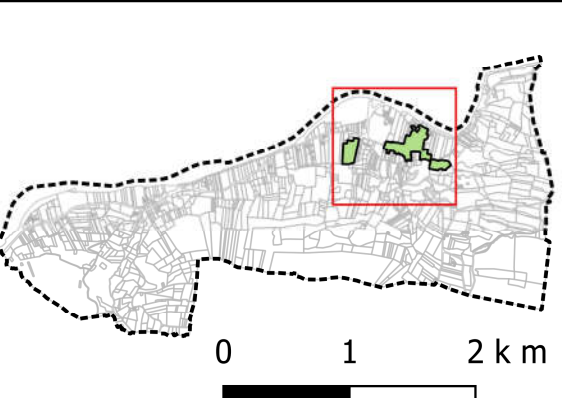
Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le

ID : 031-200023596-20210217-20210217_141-DE

Legende

Berser
Levrault
Zone de collecte



**RESEAU 31 - COMMUNE DE MAURAN
ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT**

Proposition de zonage en assainissement collectif

Affaire n° : 4331320

08/2020

Réalisation : CHL
Contrôle : MBR